

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
17 février 2026

PUBLIE LE : 18 FEV. 2026

Délibération n°260217-6 : Fixation de la prime à verser aux candidats remettant une offre complète et régulière dans le cadre de la procédure du Marché Public de Performance (MPGP) pour la gestion de l'UVE AZALYS

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le dix février, s'est réuni dans les locaux de la CU GPS&O Rue des Chevries à Aubergenville, sous la présidence de Monsieur François DAZELLE, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 17 FÉVRIER 2026

**PRESENTS**

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES  
DE SEINE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE  
Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE  
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT  
Linda FORT, DELEGUEE SUPPLEANTE

CCPIF

Alain GAGNE, DELEGUE TITULAIRE

CU GRAND PARIS SEINE ET  
OISE

François DAZELLE, PRESIDENT  
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE  
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE  
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE  
Yann PERRON, DELEGUE TITULAIRE  
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT

**ABSENTS EXCUSES**

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES  
DE SEINE

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE  
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE  
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE  
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT  
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET  
OISE

Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE  
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE  
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE  
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE  
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT  
Nelson DE JESUS PEDRO, DELEGUE SUPPLEANT  
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

**Pouvoirs** : Néant

**Communauté non représentée** : Néant

**Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisé d'Unilys  
Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des services techniques mutualisée d'Unilys  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys  
Madame Elsa BAUGER, Assistante du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1
Communauté d'Agglomération	:	1
Communauté de communes	:	1
<b>QUORUM</b>	:	<b>9</b>
<b>Délégués présents</b>	:	<b>11</b>
<b>Pouvoirs</b>	:	<b>/</b>
<b>Délégués comptant pour le vote</b>	:	<b>11</b>

**OBJET : FIXATION DE LA PRIME A VERSER AUX CANDIDATS ~~REMETTANT UNE OFFRE COMPLETE ET REGULIERE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA GESTION DE L'UVE AZALYS~~**

**RAPPORTEUR** : Le Président

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la Commande Publique, notamment les dispositions relatives aux marchés publics globaux de performance ;

**VU** le contrat de délégation de service public, sous forme de concession, conclu avec la société HELYSEO, portant sur le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur le site AZALYS, incluant notamment l'exploitation d'une usine d'incinération avec valorisation énergétique (UVE), pour une durée de neuf ans à compter du 15 décembre 2018 ;

**CONSIDERANT** l'échéance prochaine du contrat de délégation de service public et la nécessité d'assurer la continuité du service public ;

**CONSIDERANT** le calendrier prévisionnel de la procédure de MPPG, prévoyant notamment la publication du dossier de consultation des entreprises au mois de mars 2026 ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'encourager la remise d'offres complètes et régulières tout en garantissant l'égalité de traitement entre les candidats ;

**CONSIDERANT** la nécessité de favoriser la participation des candidats admis à la phase finale et d'assurer l'égalité de traitement entre les candidats ;

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**DECIDE** qu'une prime de 40 000 euros sera attribuée à chaque candidat ayant remis une offre finale complète, régulière et conforme dans le cadre de la procédure de Marché Global de Performance pour la gestion de l'Usine d'incinération avec Valorisation Energétique (UVE) AZALYS.

**DIT** que le versement de cette prime sera effectué après remise effective, dans les délais impartis, d'une offre finale complète et conforme aux exigences de la consultation.

**DIT** que la présente délibération ne préjuge en rien de l'attribution du marché et des décisions ultérieures qui seront prises par le Comité Syndical ou la future gouvernance compétente.

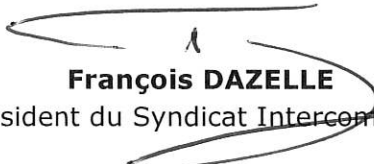
**DIT** que le Président est autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Germain en Laye, le 18 FEV. 2026

Transmis en préfecture et affiché le 18 FEV. 2026

**Pour Extrait Conforme**

**Achille CHOAY**  
Secrétaire de séance

  
**François DAZELLE**  
Président du Syndicat Intercommunal